



**« Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale
se mobilisent pour
l'éducation au développement et à la solidarité internationale »**

Une journée d'échanges organisée par EDUCASOL et Cités Unies France

Le 25 mars 2010, à Cités Unies France

Compte rendu

Mot d'accueil : *Nicolas WIT, Directeur général adjoint de Cités Unies France*

Bienvenue aux participants et remerciements aux organisatrices de la journée.

Le travail de promotion de la coopération décentralisée de Cités Unies France : consiste à accompagner dans leur engagement international des collectivités territoriales et leur offrir des espaces d'échanges et de mutualisation de projets.

Concernant l'engagement en éducation au développement, Cités Unies France participe depuis sa création aux instances décisionnelles de la Semaine de la solidarité internationale, mène un travail de promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement auprès de ses membres, a participé en partenariat avec l'AITEC, au comité de rédaction du Hors-Série de la revue Altermondes consacré à l'engagement en solidarité internationale (nov. 2009) et présente aujourd'hui avec EDUCASOL le Manuel d'éducation au développement et à la solidarité internationale à destination des collectivités territoriales.

La coopération décentralisée a évolué. Aujourd'hui, on estime que **plus de 1400 cadres territoriaux sont employés par les collectivités sur l'axe international** pour un million et demi de fonctionnaires territoriaux.

La loi Oudin-Santini qui permet aux collectivités territoriales de décider d'attribuer jusqu'à 1% de la facture d'eau à des projets d'eau et d'assainissement dans des pays en développement est aussi une manière d'être citoyen solidaire. L'EAD-SI est effectivement un des défis de la coopération décentralisée aujourd'hui ; elle se traduit par l'implication des associations, des citoyens dans les actions conduites et pose la question de l'articulation entre les activités des associations et celles des collectivités. Elle soulève aussi la question du lien entre les actions de la coopération décentralisée et celles menées dans le cadre plus large de l'EAD-SI.

Bernard SALAMAND, président du CRID

Présentation du CRID Centre de recherche et d'information pour le développement

- ✓ Fondé en 1976 par 8 associations, le CRID a pour objectif de produire une réflexion sur le développement et la coopération internationale.
- ✓ Il rassemble aujourd'hui 55 associations de solidarité internationale (ASI) françaises qui :
 - partagent une même conception du développement humain, solidaire et durable passant par le renforcement des sociétés civiles,
 - travaillent avec un réseau de 1 500 partenaires, dans les pays du Sud et de l'Europe de l'Est, engagés dans le développement de leur communauté,
 - mettent en œuvre des actions d'éducation au développement en France et promeuvent des campagnes citoyennes,
 - participent à la construction d'un "mouvement mondial de solidarité internationale" et cherchent à le déployer en France.

Les membres du CRID représentent en France un réseau de 7 500 groupes locaux rassemblant 180 000 bénévoles.

- ✓ L'objectif du collectif est de permettre la mutualisation des acquis et pratiques afin de partager les réflexions sur l'évolution de la situation et des concepts.

Le CRID est membre d'EDUCASOL, qui est une plate-forme d'associations ouverte à tous les acteurs associatifs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI). Avec 10 ans d'expérience, elle vise à :

- ✓ Renforcer le travail de coordination des associations de solidarité internationale engagées en France dans le domaine de l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

- ✓ Apporter plus de cohérence et de visibilité, les doter d'une instance de représentation ayant la capacité à se positionner et à porter des revendications concernant l'éducation au développement et à la solidarité internationale au niveau des institutions.
- ✓ Elargir la démarche de mutualisation des savoir-faire entre acteurs associatifs de l'éducation au développement pour renforcer leur compétence, suivant 3 axes :
 - échange d'expérience/capitalisation,
 - mise en commun des outils pédagogiques,
 - formations méthodologiques.

EDUCASOL œuvre pour un plaidoyer en faveur de l'« Education au Développement et à la Solidarité Internationale », afin de la faire reconnaître dans un certain nombre d'institutions mais aussi dans les secteurs associatifs et éducatifs qui n'ont pas forcément comme base l'EAD-SI.

On note deux éléments majeurs :

➤ Les difficultés face à la temporalité :

Nous sommes dans une société aujourd'hui où tout va très vite et où les sources d'informations sont diverses et variées. Nous sommes face également à une demande de visibilité forte sur les actions menées **où on nous demande que les effets que nous produisons soient visibles et visibles plus rapidement.**

Face à cette situation, il résulte des difficultés d'avoir du temps pour réfléchir à ce qu'on va faire, pour faire ce qu'on a décidé de faire et pour montrer que les résultats vont être là. Ainsi, on fait face à un vrai décalage par rapport à la notion de développement, qui ne se conçoit pas à court terme.

Il est donc de plus en plus difficile de travailler avec la question de temporalité. Il faut l'assumer et essayer de bâtir des projets durables. Là-dessus, l'EAD-SI devrait pouvoir aider « **à montrer des choses invisibles** », montrer des dangers, des situations uniques qui arrivent lentement mais aussi des manières de les corriger dans du long terme.

➤ La légitimité de l'action extra territoriale

On reconnaît aujourd'hui au niveau des opinions, les ASI qui mènent des actions concrètes au niveau extra territorial. Par contre, on le reconnaît moins aux collectivités territoriales ; en dépit des textes juridiques et du transfert de compétences effectué depuis 1992. Il résulte donc des difficultés à ce niveau-là.

L'EAD-SI est un dispositif, une réponse pour légitimer l'action extra-territoriale des collectivités. Les actions d'EAD-SI suffisent-elles à légitimer l'action extra-territoriale des collectivités territoriales? C'est là toute l'interpellation qui doit retenir l'attention des uns et des autres et qu'il faut dépasser.

Présentation du Manuel « L'EAD-SI à destination des collectivités territoriales par Anne KABORE, responsable de l'axe « Echanges » de la plate-forme EDUCASOL.

Quel usage pour ce manuel ?

Quelques éléments d'analyse transversale.

L'idée de la réalisation du manuel remonte à 2008. Il est le résultat d'une réflexion collective à l'occasion d'une Assemblée générale d'EDUCASOL à laquelle Cités Unies France était invitée à intervenir.

La réflexion s'est poursuivie en petit comité de rédaction permanent.

L'idée de départ du manuel est d'illustrer et de décrypter les pratiques des collectivités en matière d'EAD-SI, dans la perspective de les encourager et de les renforcer. Ce fil conducteur a imposé une exigence qui était celle de mieux se connaître entre associations et collectivités, mieux se comprendre et qui a finalement permis au projet de gagner en cohérence et en clarté, dans sa structuration et dans sa démarche.

Le manuel à trois objectifs :

1. Capitaliser les expériences à travers des questionnaires précis et rigoureux.
2. Encourager le partenariat collectivités et associations autour de l'EAD-SI.
3. Restituer les fruits du travail de capitalisation et de décryptage des actions menées en partenariat à la fois aux acteurs des collectivités territoriales en vue de les renforcer et d'améliorer leurs actions et aux acteurs des associations désireux de travailler avec les collectivités.

Le manuel est composé de trois types de fiches :

1. **Les fiches d'expériences** composées de fiches thématiques, actions, campagnes.
2. **Les fiches transversales** composées de fiches sur la structuration des acteurs de la solidarité internationale, la diversité des approches, les regards croisés.
3. **Les fiches outils** qui comprennent des fiches sur le financement, la contractualisation entre collectivités /et ASI, et l'évaluation.

Astrid FREY, chargée de mission Education au développement à Cités Unies France :

Le travail sur le manuel propose notamment différentes définitions de la notion d'Education au Développement ; il a également permis un travail sur plusieurs fiches transversales, explorant les *regards croisés* entre associations et collectivités sur l'objet de l'EAD-SI comme sur leur collaboration (fiche contractualisation).

Par un questionnaire, les collectivités membres de Cités Unies France ont été interrogées sur leur acception de l'EAD-SI. Il est apparu que bons nombres d'entre elles ne savaient pas exactement ce qu'était l'EAD-SI, mais que beaucoup en faisaient sans le savoir.

Sans reprendre l'ensemble des définitions présentes dans le Manuel, il convient de noter que les collectivités définissent l'EAD-SI en insistant sur la notion de *sensibilisation* de la population aux déséquilibres Nord/Sud, aux valeurs de la solidarité internationale, à l'égalité, au partage, dans un monde où la tendance est à l'individualisme et au repli sur soi.

Pour les collectivités, l'EAD-SI est aussi une occasion de travailler sur la *citoyenneté*, sur le « faire ensemble » et sur le fait de se réinterroger sur ce qu'est le développement, le pourquoi travailler à l'international. Plus généralement, il s'agit de voir comment dialoguer avec les populations pour les amener à comprendre et à agir.

L'objectif du Manuel n'est pas de donner une définition standardisée de l'EAD-SI mais de permettre aux associations et collectivités d'approprier cette notion et de la vulgariser. Ainsi deux choses paraissent importantes :

- le « cheminement » : informer – comprendre – agir ;
- la prise de conscience de partager un certain nombre de valeurs (solidarité, partage, égalité, coopération).

Concernant la fiche dite « les unes vues par les autres », elle part de trois entrées, pour mieux cerner les différences et complémentarités entre collectivités et associations : les *légitimités* respectives, les manières de faire du *plaidoyer* et *l'EAD-SI*, comme démarche éducative et

citoyenne, qui permet aux collectivités et associations de se retrouver autour de démarches communes à partir des spécificités de chacune.

Laurence RIGOLLET : chef de projet de la plate-forme EAD SI

La fiche « contractualisation » est la fiche de la « sérénité ». Elle a pourtant fait l'objet de beaucoup d'interrogations et d'échanges. Cette contractualisation est à la fois la mise en place concrète d'un partenariat entre la collectivité territoriale et l'association, elle est aussi l'aboutissement d'une réflexion collective entre ces deux types d'acteurs sur un projet partagé et elle est enfin essentielle pour éviter malentendus et difficultés dans le déroulement du projet.

La question de la contractualisation suscite aussi des inquiétudes : Que faire face à une montée croissante des appels d'offre ? Comment appréhender la notion de concurrence ? Les ASI ne risquent-elles pas de devenir davantage des prestataires de service que des associations ayant une mission d'intérêt général ?

Cette fiche est un outil pratique qui permet de constater l'existence de grandes diversités de lignes budgétaires pouvant répondre aux projets d'EAD SI, que chaque collectivité territoriale a des habitudes qui est propre. Cette fiche transmet également quelques recommandations : les acteurs de l'EAD SI doivent bien étudier le fonctionnement des collectivités territoriales avec lesquelles ils souhaitent mener une action d'EAD SI, les collectivités territoriales ont tout intérêt à travailler à une meilleure coordination de leurs services pour une plus grande visibilité et une meilleure cohérence. Les différentes formes de contractualisation sont passées au crible : le marché public, l'appel d'offre, la délégation de service public, la subvention publique... Des exemples concrets et précis viennent illustrer ces différents modes de contractualisation, accompagnés d'une bibliographie qui permettra à chacun d'aller plus loin dans la compréhension des enjeux.

II - Echanges d'expériences sur la collaboration Associations de Solidarité Internationale et Collectivités Territoriales : diversité et richesse des pratiques en EAD-SI

Séquence 1 :

« Comment associations et collectivités investissent les espaces éducatifs »

Animé par Jean-Baptiste COUSIN, responsable public jeunes adultes CCFD-Terre Solidaire

Richard PETRIS, directeur de l'Ecole de la paix (Grenoble)

L'Ecole de la paix de Grenoble, est née d'une double conviction : d'une part, la paix n'est pas la seule absence de guerre mais la résultante d'un faisceau de conditions qui la construisent - parmi lesquelles il faut souligner la promotion du dialogue et le combat pour la justice, et d'autre part, l'éducation apparaît comme l'instrument privilégié des changements nécessaires.

L'Ecole de la Paix de Grenoble compte de nombreux bénévoles, certains très engagés et actifs, et une équipe de permanents dont l'activité est organisée autour de trois grands pôles : Éducation - Recherche - Médiation internationale.

L'Ecole de la paix est sans appartenance politique ni confessionnelle, elle a pour objet d'informer et d'éduquer les citoyens en vue de construire la paix et d'amener les personnes, les groupes et les Etats, à établir et élaborer, d'eux-mêmes, des relations plus pacifiques.

L'école de la paix est à la fois un centre de médiation, de solidarité, d'animation pédagogique, de recherche, de documentation et d'informations. Elle contribue à la construction de la paix par un effort d'éducation spécifique. Elle repose sur une démarche collective et a pour vocation de travailler avec les professionnels de l'Éducation par la mise en œuvre des modules de formation (de la maternelle jusqu'à l'université).

Le champ d'action de l'Ecole de la paix est de travailler **ici et là-bas ou là-bas et ici**, sur la base de la sensibilisation, comprendre pour mieux agir, à la fois à notre porte et aux antipodes.

Les relations de partenariat entre l'Ecole de la paix, la ville de Grenoble et la région Rhône-Alpes, sont fondées :

- Sur un soutien de la collectivité au titre de l'intérêt général que l'Ecole de la paix représente pour le territoire sous la forme de subvention (de 20 000 à 80 000 euros de la part de la Région Rhône-Alpes), de mise à disposition de locaux, d'équipements (Ville de Grenoble);
- Et sur les rapports directs avec les collectivités territoriales (Ville et région) dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de nombreux pans de politique de construction de la culture de la paix à l'international auxquels les deux parties participent.

Quels regards ?

L'association vue par les collectivités :

Les associations doivent se fédérer davantage dans des consortiums, des plates-formes pour pouvoir mieux porter les revendications, qui seraient la marque des citoyens de s'impliquer dans la "chose publique". Les associations constituent une force locale considérable. Elles déploient de grands efforts dans la recherche active des solutions aux problématiques qui se posent à l'échelle du territoire et extra territoriale.

C'est à ce titre que les collectivités territoriales voient les associations en tant que partenaires de terrain capables de se réunir, de s'impliquer, de porter des requêtes et être forces de propositions.

Les collectivités vues par l'association:

Elles sont vues comme des partenaires financiers et garantes pour légitimer les actions des associations.

Des éléments de débats :

Des questions et des apports d'expériences ont ponctué cette première séquence, allant des questions liées à l'éthique des multinationales, des interrogations aux modules de formations mis

en œuvre de la maternelle à l'université, jusqu'aux témoignages d'acteurs (Etats, collectivités et associations), travaillant ensemble pour une meilleure appropriation du territoire et des espaces éducatifs afin de faire avancer les choses.

Les débats ont permis, à partir de systèmes et espaces éducatifs de parler de jeunesse, des peuples autochtones, de la défense des causes, de l'implication des élus en interrogeant leur rôle dans la médiation sociale.

- Sur le lien entre culture de la paix et pratiques institutionnelles (de l'Etat et des grosses entreprises françaises il a été répondu qu'il est important de travailler sur les mentalités pour que les comportements changent, y compris ceux des multinationales.
- RESACOOOP a abordé le projet mené par les Régions Rhône-Alpes et la région italienne du Piémont autour de l'éducation à l'environnement et à la solidarité internationale. Le réseau RESACOOOP et le Consortium des ONG du Piémont en sont membres. Intitulé « des Alpes au Sahel », il s'agit de créer un réseau d'acteurs de l'éducation au DD & SI et engagés dans la coopération décentralisée (en particulier au Sénégal et au Burkina Faso). Sont ainsi impliqués des écoles, des villes, des parcs régionaux et des ONG afin d'éduquer les nouvelles générations au développement durable et à la solidarité internationale.

Séquence 2 : « La coopération entre associations et collectivités dans le cadre de campagnes nationales » par Lise TREGLOZE (responsable Education à la fédération des Artisans du Monde)

Animée par David Delhommeau du Réseau RITIMO

La Fédération Artisans du monde est membre de la plate-forme EDUCASOL et du CRID. C'est un réseau d'associations locales de commerce équitable (CE) présent dans toute la France. Ce réseau compte environ 160 associations qui agissent sur le CE à partir de trois domaines d'activités :

1. L'activité commerciale : vente de produits issus de filières de CE dans des réseaux spécialisés de l'économie solidaire (exemple : réseau des boutiques Artisans du Monde) ;
2. L'activité d'éducation au commerce équitable : qui s'inscrit dans le champ de l'Education au Développement et à la Solidarité Internationale
3. L'activité de plaidoyer : essentiellement axée sur les pressions auprès des décideurs politiques et économiques pour un changement des pratiques du commerce international et plus globalement pour une vision de société plus juste et plus solidaire.

Concernant *l'éducation au commerce équitable*, comment on a pu bien fonctionner dans des projets entre le réseau d'associations de solidarité internationale et des collectivités ?

L'exemple le plus éloquent reste celui des conseils régionaux (CR), avec lesquels la fédération a pu développer des projets d'éducation les plus aboutis à travers des campagnes autour du CE.

Les collaborations avec les CR ont pu se faire grâce à deux leviers :

- D'une part au niveau de la fédération Artisans du Monde, il existe une pratique de terrain de l'éducation au CE autour d'un réseau national d'associations et d'animateurs ayant un ancrage plus ou moins fort dans les régions (qui oscillent entre 15, 20 et 30 associations Artisans du Monde).
- D'autre part, au niveau des collectivités qui sont de plus en plus investies et qui ont des attentes, des besoins sur le champ de l'éducation au commerce équitable.

Dans le cadre de la coopération internationale et de la coopération décentralisée, les CT ont reconnu que le CE est un domaine pertinent dans la lutte contre les inégalités et qui permettrait d'avoir plus de légitimité dans l'utilisation du fond du contribuable dans le domaine de la solidarité internationale.

Ainsi, la connaissance des pratiques de l'éducation au commerce équitable au niveau local de la fédération des Artisans du Monde et le souhait des collectivités (*région île de France, Haute-Normandie, Rhône-Alpes, Nord Pas-de-Calais, les pays de la Loire*) de travailler dans le champ du CE ont impulsé la signature de conventions pluriannuelles entre les CT et la fédération Artisans du Monde.

Les conventions ont pour objet de :

1. Professionnaliser le réseau.
2. Renforcer la coopération avec des acteurs du Sud.
3. Eduquer au Commerce Equitable.

Le dernier axe à permis :

- La mise en place de cycle de **formation** pour les animateurs des associations et des enseignants.
- La conception de nouveaux **outils pédagogiques** qui correspondent aux évolutions du CE et qui va au-delà de la première sensibilisation.
- Des cycles d'interventions.
- L'accompagnement des projets jeunes.

Les points forts du partenariat sont :

- La professionnalisation du réseau
- Le Renforcement des compétences des associations de CE
- L'offre éducative de qualité
- La démultiplication des actions

- Le renforcement des partenariats Nord/Sud
- Les collectivités comme interlocutrices pertinentes pour les actions locales
- Les effets d'entraînement

Cependant il est important de souligner les **limites** de ces partenariats qui se résument par :

- Une dépendance financière.
- Une inadéquation entre les objectifs initiaux et finaux.
- Des objectifs divergents.
- Des priorités différentes.
- Une pérennité questionnée
- Une structuration superficielle des associations.

"Territoire du Commerce Equitable" est un dispositif national financé par l'Union Européenne pour développer le CE à l'échelle d'un territoire. Il est mis en place en France par le projet intitulé « *les villes s'engagent pour le Commerce Equitable* », et est porté par *Max Havelaar France*.

Trois structures de fonctionnement dans le dispositif :

1. Un conseil local pour le CE, qui est un cadre de concertation entre élus locaux, cadres et associations locales pour échanger sur des projets et les mettre en œuvre.
2. Un comité national d'orientation.
3. Un jury d'attribution du titre « *collectivité de territoire Commerce Equitable* »

Khadija OUBOUMOUR (conseillère municipale déléguée au commerce équitable à Alfortville (Val-de-Marne))

Témoignage sur l'expérience d'Alfortville en matière de commerce équitable.

Alfortville s'est engagée dès 2004 en faveur du commerce équitable, par la signature d'une Charte (campagne Max Havelaar France « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable »). La Ville a ensuite intégré la campagne lancée en 2009 par la Plate-forme pour le commerce équitable, Artisans du Monde et Max Havelaar France « Territoire de commerce équitable ». Les premières actions en matière de commerce équitable, à Alfortville, ont débuté en 1998, avec le CCFD-Terre solidaire, par la vente dans les salles paroissiales de la ville de produits solidaires. L'achat de ces produits était alors davantage motivé par la solidarité que par la compréhension des enjeux du commerce équitable.

Les actions relatives au commerce équitable se sont ainsi multipliées depuis 2004 : sensibilisation pendant les pauses café, dans les stades et cinémas, mise en place de distributeurs de café et boissons chaudes labellisés Max Havelaar France, intégration dans les cocktails et réceptions municipales de produits équitables (apéritifs et jus).

Enfin, preuve d'une réelle volonté politique, depuis la nouvelle mandature en 2008, une délégation spécifique au commerce équitable a été mise en place afin de marquer le rôle de relais d'information qu'occupe la collectivité auprès de la population.

Pour creuser la question, Mme Ouboumour explique qu'elle est allée sur le terrain avec sa cafetière de café équitable à la rencontre de Monsieur et Madame tout le monde pour poser des questions au sujet du commerce équitable et savoir à quel degré les uns et les autres sont au courant. Le grand public confondait justement souvent commerce équitable, produits bio et charité.

A l'issue de ces investigations, la délégation a mis en place une vaste campagne de sensibilisation du grand public afin d'éveiller et de toucher le plus grand nombre sur les modes de consommation.

Des ateliers ludiques et pédagogiques ont été mis en place à travers des associations - Artisans du Monde, CCFD Terre Solidaire et une association indienne qui travaille sur l'accès aux soins et à

l'éducation des enfants (utilisation de marionnettes) envers les enfants. Des ateliers de cuisine utilisant des fruits qui ne poussent pas en France ont été également organisés. Des produits bio et équitables ont été intégrés dans le menu des enfants, tout en informant enfants et parents à l'échelle de l'agglomération. Des projections de films sur le commerce équitable et des débats ont été organisés avec les collégiens, par exemple sur les peuples autochtones, lors de journées thématiques. Des discussions ont été entamées avec le patron d'achat des magasins Leader Price pour l'introduction de produits du commerce équitable et toucher ainsi une certaine population.

Un conseil local du commerce équitable a été créé, regroupant commerçants, directeurs d'écoles, élus. Toujours pour faire le lien entre commerce équitable et l'éducation au commerce équitable, lors du salon dédié à l'économie sociale et solidaire organisé avec le Conseil général, un stand a renseigné les collectivités qui veulent s'engager sur le dispositif « Territoire du commerce équitable ».

A chaque fois, il s'agit de faire le lien entre les droits des agriculteurs français, l'immigration, les conditions de travail des petits paysans,...par un engagement sur le long terme : consommer local (privilégier les circuits courts, les projets favorisant l'insertion,...) et développer le commerce équitable. Effectivement, le prix obtenu par Alfortville dans le cadre du projet « Territoire du commerce équitable » est mérité. Le commerce équitable fait partie de l'économie sociale et solidaire, il constitue une issue à la crise.

Séquence 3 « Comment associations et collectivités croisent démarches d'EAD-SI et de coopération décentralisée »

Sabine PIQUAND, chargée de mission CEFODE et Christophe RICHARD, 1^{er} Adjoint à la commune de Bennwihr, Haut-Rhin

Créé en 1963 à Strasbourg, le CEFODE est une association de participation solidaire au développement durable, par :

- L'envoi de volontaires en soutien à des projets locaux de développement en Afrique, Amérique Latine, Asie et Europe de l'Est.
- La formation en France des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale.
- A l'échelle régionale, en Alsace, l'animation d'un programme d'appui aux initiatives de solidarité internationale et d'éducation au développement auprès du grand public. Dans ce cadre, le CEFODE travaille avec des associations locales, dont des associations de migrants. Avec certaines collectivités territoriales, elle a pour mandat de mobiliser les acteurs locaux et de rendre la coopération décentralisée visible et lisible.

Bennwihr est une commune du Haut-Rhin de 1 304 habitants (en 2007) pour une superficie de 6,59 km².

Pour situer l'historique du partenariat entre Bennwihr et la communauté rurale Nguéniène au Sénégal, un petit film de 7 minutes a été projeté. Le film raconte comment les premiers contacts ont été pris jusqu'au moment de la signature d'un accord de coopération entre les deux collectivités locales et montre l'implication progressive des citoyens dans ces relations.

On peut ainsi noter parmi les étapes ayant structuré cette relation des échanges de courriers, le déplacement d'habitants de Bennwihr au Sénégal, la validation par le conseil communautaire de Nguéniène du plan local de développement.

Des idées de projets ont été soumises pour étude par la commune alsacienne sur la base de ces documents ; le comité de pilotage mis en place à Bennwihr et l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Décentralisée), ont identifié deux pistes d'actions concrètes. Puis, après l'identification et la priorisation des besoins des habitants et des collectivités, mais aussi l'avis d'un bureau d'étude sénégalais, c'est un projet de bibliothèque communautaire qui a été retenu.

Une première mission institutionnelle menée par le maire de Bennwihr, accompagné d'acteurs locaux bennwihrois et de l'IRCOD en 2008, aura permis de définir définitivement les axes de travail : la réhabilitation du foyer des jeunes pour accueillir la future bibliothèque ; l'équipement de la bibliothèque en mobilier et ouvrages de référence ; un appui-conseil pour la gestion et l'animation de la bibliothèque et, enfin, un appui à la maîtrise d'ouvrage communale par une structure sénégalaise.

L'adjoint au maire a cependant pointé la faible mobilisation à Bennwihr autour de la coopération : il a estimé que 10 personnes sont réellement mobilisées pour ce travail avec la bibliothèque de Bennwihr. Aussi, une journée du livre solidaire a permis d'ouvrir le débat, avec l'appui du CEFODE, sur les notions de partenariats et de dons ; sur le pourquoi et comment aider ? Il est essentiel de prendre ce temps pour penser les choses et « animer un temps de questionnement », avant d'agir. De même, le pari a été fait de faire participer les enfants : les faire travailler sur les représentations, faire naître le goût et le désir pour le lointain qui est aussi source de ressemblance.

Il est important de noter que le projet de solidarité internationale a été mis en avant dans la profession de foi de la liste communale en 2008.

Des éléments de débat :

Le débat permet de préciser que l'approvisionnement du fond documentaire de la bibliothèque relève de la compétence du partenaire (Nguéniène).

Les participants s'interrogent : l'EAD-SI doit-elle avoir comme objectif de convaincre du bien-fondé de l'action de la collectivité ? Il apparaît que l'EAD-SI dans un contexte de coopération

décentralisée (naissante) permet de mieux impliquer les citoyens aux actions entreprises. L'EAD-SI permet de mener à l'acceptation de « se faire déplacer » et de dépasser l'affect en travaillant sur une situation concrète, compréhensible. Ainsi, se pose la question de la façon dont nous voulons montrer nos territoires : comment accueillir nos partenaires en évitant de renforcer les clichés, qui montrent la France comme l'eldorado ?

L'EAD-SI et la coopération nécessitent du temps pour que la parole se libère et pour parvenir, par le dialogue, à un « mutuellement avantageux ». Le partenariat permet de tisser le lien et de construire ensemble des projets fondés sur une réflexion commune, ce qui n'est pas toujours facile. En effet, la plus-value du partenariat repose sur la relation humaine : il ne s'agit pas (que) de construire un bâtiment, mais de le faire vivre, de le placer au service d'un projet, d'un lieu, d'une gouvernance...

Les projets conduits en partenariat Nord/Sud, reposent aussi sur des actions d'EAD-SI qui visent à sensibiliser les deux parties aux déséquilibres Nord/Sud, induisent une solidarité active et une prise de conscience de ces décalages.

En somme, la coopération décentralisée peut bel et bien être considéré comme un outil d'Education au Développement, en particulier pour se réinterroger sur le pourquoi de l'engagement en solidarité internationale. Se faire envier sur sa coopération internationale est un moyen d'entraîner d'autres collectivités locales sur des projets de solidarité internationale.

Denise NDZAKOU, conseillère municipale déléguée à l'éducation au développement et à la promotion de la solidarité internationale à la Ville de Montreuil

« On fait le tour du monde en se promenant à Montreuil » commence Denise Ndzakou en présentant ainsi sa collectivité comme un territoire multiculturel avec un tissu associatif dynamique, divers et varié. En effet, la ville accueille 1300 associations, dont plusieurs sur le champ de l'EAD-SI et d'autres sur sa coopération avec le Mali, mais aussi avec la Roumanie, le Brésil et le Vietnam.

Avec 120 000 habitants, Montreuil est une ville fraternelle qui a su accueillir des populations immigrées formant une partie de sa richesse et de sa diversité humaine. Elle continue d'être une terre d'accueil pour ceux que la misère et l'oppression obligent à quitter leur pays d'origine.

La municipalité constitue un point d'appui pour toutes les initiatives visant à combattre le racisme en tous lieux et sous toutes ses formes. Ville à l'écoute du monde, elle construit des solidarités culturelles, économiques et sociales avec de nombreuses collectivités de pays étrangers. Par la coopération décentralisée et l'incitation au partenariat pour un développement économique maîtrisé, elle contribue de manière originale à l'échange de savoir et tisse des liens et rapports nouveaux et équilibrés entre les peuples.

Forte de ces acquis, la Ville de Montreuil crée une nouvelle délégation à l'éducation au développement et à la promotion de la solidarité internationale, fin 2009 qui échue à Madame Ndzakou. Premier acte de sa nouvelle délégation, elle se rend au Mali, au cercle de Yelimané, voir la coopération décentralisée phare de Montreuil et convaincue que l'EAD-SI se fait dans les deux sens : c'est aussi aux pays du Sud de comprendre les réalités des pays du Nord !

De fait, la coopération décentralisée, qui permet aux collectivités territoriales de s'investir dans des projets d'échanges économiques, culturels ou humanitaires, apparaît comme une solution pour aller vers un monde plus juste et plus digne.

Le programme d'Education au développement mis progressivement en place à Montreuil vise à sensibiliser le grand public et plus particulièrement les jeunes, à la notion de solidarité, aux problématiques de sécurité alimentaire, aux relations Nord/Sud. Lors de la Semaine malienne à Montreuil, manifestation annuelle, un large public est touché en particulier grâce à des animations audio-visuelles. Aussi, l'EAD-SI permet de communiquer entre les communautés et de rendre plus visible le travail des associations.

La transparence et la visibilité sur les actions menées à l'international constitue également un défi à relever car plus les citoyens sont bien informés sur les actions, et plus forte sera leur implication.

Hugues LATRON, Directeur de Via le Monde (Seine-Saint-Denis)

La Seine-Saint-Denis, département d'un million d'habitants, compte 40 villes. A partir de 1998, le département a commencé à développer des coopérations décentralisées avec plusieurs partenaires au Sud et en Europe. Au bout de 2 ans, un forum de débats départemental des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale impliquant le tissu associatif et toutes les villes a été créé. Ce forum a débouché sur le constat de l'absence d'un lieu de rencontre pour la diversité des acteurs présents en Seine-Saint-Denis pour la solidarité internationale ; une réflexion d'un an menée avec des élèves et enseignants, des élus (départementaux et municipaux), des responsables locaux a abouti à la création de **Via le Monde**, centre départemental de ressources et d'appui aux acteurs de la solidarité internationale.

Via le Monde a pour mission d'accompagner les acteurs pour le montage de projets et dans la recherche de financements, de les mettre en réseau et de leur offrir des formations. En matière d'EAD-SI, plus spécifiquement, Via le Monde travaille notamment avec des publics scolaires au montage de « parcours d'EAD » : il propose une pédagogie, du contenu, un rythme de travail et s'adapte aux différents interlocuteurs.

Via le Monde n'est pas à proprement parlé une structure de coopération décentralisée ; cependant, elle est rattachée à la Direction des affaires internationales du Conseil général et œuvre comme passerelle envers la société civile. Via le Monde alimente le service de la coopération décentralisée du département en documentation et assure la formation des agents, à côté d'autres acteurs.

Les trois grandes périodes suivantes retracent l'histoire des relations internationales dans les collectivités territoriales et éclairent la manière dont les partenariats ont évolué :

1. L'âge du jumelage qui correspond à la période de la réconciliation d'après-guerre.
2. L'âge de la coopération décentralisée qui est l'ère de l'accompagnement de la décolonisation.
3. Et l'âge du partenariat et de la coopération au développement qui correspond à l'ère de la mondialisation.

La coopération décentralisée peut ainsi être un outil d'EAD-SI à condition de se poser la question du « mutuellement avantageux ». Ainsi, dans sa coopération avec le Gabon, le Conseil général a diagnostiqué dans le « mutuellement avantageux » la formation de son propre personnel de santé – désormais tout élève infirmier en 3^e année à l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) de l'Hôpital Avicenne à Bobigny doit obligatoirement suivre une option en santé communautaire et effectuer un stage au Gabon.

Autre exemple, dans le cadre de sa coopération avec Figuig, au Maroc, le Conseil général a pris exemple sur la culture multiséculaire de la gestion de l'eau et le savoir-faire original de sa ville partenaire pour reconstruire des savoir-faire perdus en Seine-Saint-Denis et utiles pour économiser l'eau lors de la gestion d'arrosage des parcs départementaux.

Les démarches participatives qui permettent d'impliquer les populations sont à la fois un défi et une exigence dans la manière de conduire les projets dans les territoires.

Des éléments de débat :

Sur la relation avec les migrants :

Il est essentiel d'intégrer la solidarité ici dans nos pratiques. Ex : la ville de Montreuil fédère diverses associations communautaires. Comment les migrants peuvent travailler et s'ouvrir à

d'autres au-delà de leur pays d'origine ? Comment travailler sur le champ de l'EAD SI avec des acteurs du Sud ? La SI c'est le prolongement international de la solidarité.

Autre exemple cité : le GRDR qui a mis en œuvre un programme « migrants/citoyenneté/développement qui reconnaît les migrants comme acteurs de développement, acteurs économiques et citoyens de leur ville ici et de leur village là-bas. Avec la décentralisation, une administration locale se structure : le migrant a un pouvoir économique mais son pouvoir politique est remis en jeu. Il faut cependant constater que la dernière génération de migrants ne se projette pas dans l'aide comme leurs parents le faisaient (= alimenter la caisse du village) ; Il y a un effet de détachement et de modification du mode d'engagement.

Enfin il y a un travail de déconstruction à faire: au Nord on représente le mal développement. On peut prévenir les acteurs du Sud de la nécessité de ne pas suivre ce modèle de développement.

Un jeune sénégalais connaît mieux la France qu'un jeune français ne connaît le Sénégal. Il y a une hiérarchisation des identités. Il faut déconstruire l'image dévalorisante de l'Afrique et prendre en compte des savoir-faire locaux. La correspondance scolaire est un outil qui marche bien auprès des jeunes. L'EAD SI est un véritable outil pour travailler avec les enseignants sur les fondamentaux.

Synthèse :

Quels éléments d'une bonne pratique de collaboration entre Associations de Solidarité internationale et Collectivités territoriales?

Anne KABORE, Laurence RIGOLLET (Educasol), Astrid FREY (Cités Unies France)

Quelques points positifs : (en terme de bonne collaboration)

- ✓ Les citoyens sont favorables à la solidarité internationale et l'EAD SI paraît être un bon mode opératoire et un élément qui donne une légitimité aux actions de la Coopération décentralisée.
- ✓ Des valeurs sont de plus en plus partagées entre associations et collectivités territoriales.
- ✓ Ces deux acteurs acceptent leurs différences.
- ✓ Ils peuvent s'appuyer mutuellement.
- ✓ Ils s'engagent dans un travail de co-construction et de mise en œuvre de projets partagés.
- ✓ Le dialogue et l'échange favorisent la mise en place de partenariats.
- ✓ On ressent le besoin de s'informer mutuellement.
- ✓ Il est nécessaire de valoriser une démarche collective.
- ✓ On se dirige vers une ouverture et une plus grande place donnée aux jeunes.

Parmi les écueils à éviter, il convient de noter les points suivants :

- ✓ L'implication des collectivités territoriales dans des actions d'EAD-SI ne doit pas reposer uniquement sur l'apport financier ; cela pose également la question de la dépendance des associations par rapport aux collectivités territoriales et, incidemment, de la pérennité des actions engagées.
- ✓ L'EAD-SI n'est pas une démarche de communication pour justifier les actions de coopération décentralisée ; au contraire, elle permet de porter plus loin ces actions en se posant des questions.
- ✓ Afin d'aboutir à des actions d'EAD-SI entre collectivités et associations, il convient de prendre le temps de s'écouter pour se mettre d'accord sur des objectifs à atteindre et de s'y tenir, de ne pas structurer artificiellement les associations.

- ✓ Enfin, une bonne action d'EAD-SI ne peut se faire sans impliquer les populations.

En somme, cette rencontre peut être considérée comme une "*halte*" des acteurs (collectivités territoriales, associations) pour faire un point sur les actions menées en commun dans le domaine de l'EAD-SI, afin de prendre le temps de partager les expériences et de réfléchir sur les perspectives d'avenir.

On retient de cette journée l'enseignement qu'il faut continuer à faire des "*haltes*" simplement parce qu'elles démontrent le fait que collectivités territoriales et associations réfléchissent ensemble sur ce que l'on met derrière les actions d'Education au Développement et à la solidarité internationale.

Le rapprochement entre collectivités territoriales et associations s'explique par la similitude des questions qu'elles se posent ; « **Comment es-ce qu'on fait le lien entre communiquer et éduquer ?** »

Du côté des collectivités vues par les ASI, cela donne l'impression que les collectivités veulent plus communiquer qu'éduquer. Les associations à leur tour doivent réfléchir à leur communication et aux plus values qu'elles proposent en terme d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

Les autres questions communes sont notamment:

- ✓ Comment trouver d'autres publics, comment s'adresser à d'autres personnes qui sont moins convaincues ?
- ✓ En quoi l'EAD-SI peut-elle nous permettre d'apporter des éléments de réponses à la crise que nous vivons dans nos territoires et de manière générale, au niveau mondial?
- ✓ Comment prendre du temps et pérenniser les actions ?

Par ailleurs, force est de constater la proximité des objectifs, que l'on soit finalement associations ou services reliés à la collectivité territoriale, tous travaillent dans l'accompagnement, la mise à disposition de ressources et le renforcement de capacités.

Pour conclure, on peut retenir les termes forts ou les mots clés qui ont également rythmé le cours des débats et notamment des notions :

- ✓ De solidarité
- ✓ D'envie
- ✓ De courage
- ✓ De co-responsabilité partagée
- ✓ De changement
- ✓ De parole libre
- ✓ D'engagement
- ✓ De capitalisation
- ✓ D'échange
- ✓ De mutualisation
- ✓ De plaidoyer
- ✓ De légitimité
- ✓ De participation citoyenne
- ✓ De lisibilité
- ✓ De nécessité d'avoir des repères
- ✓ D'effet levier
- ✓ De remettre l'être humain au centre
- ✓ De mutuellement avantageux.

En perspective, il est primordial d'envisager à court terme, de mettre en place des ateliers restreints avec des problématiques communes pour affiner les réflexions, les partager afin

d'améliorer nos pratiques de collaborations et de partenariat entre associations et collectivités territoriales.

ABREVIATIONS

ASI : Associations de Solidarité Internationale

CCFD Terre-solaire : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CEFODE : Coopération et Formation au Développement

CRID : Centre de Recherche et d'Information pour le Développement

EAD-SI : Education au Développement et à la Solidarité Internationale

EDUCASOL : Plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale

Le GRDR : Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural.

IRCOD : Institut Régional de la Coopération Décentralisée

RITIMO : Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale